

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

17 avril 1967

Doc. 2209

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

R A P P O R T

sur les mesures tendant à alléger les charges de la dette des pays en voie de développement¹

(Rapporteur : M. DEQUAE)

1. PROJET DE RECOMMANDATION

présenté par la Commission économique²

L'Assemblée,

1. Considérant que l'aide financière accordée aux pays en voie de développement est nécessaire pour leur croissance économique et constitue un des principaux moyens d'amorcer la phase de croissance auto-entretenu, estime que cette aide doit être amenée à une progression constante et que les gouvernements devraient à la fois encourager les transferts de capitaux privés et développer les systèmes bilatéraux et multilatéraux des transferts publics ;

2. Notant avec inquiétude que les charges de la dette publique extérieure ne cessent d'augmenter à un rythme très supérieur à l'accroissement tant du produit national brut que du total des recettes à l'exportation et qu'elles représentent à l'heure actuelle la moitié environ de l'aide financière publique en cours ;

1. Voir Doc. 1989 et Renvoi n° 543 du 1er octobre 1965.

2. Adopté par la Commission le 14 avril 1967 par 19 votes contre 0 et 0 abstention.

Membres de la Commission : M. Vos (Président) ; M. Serres, M. Webster (Vice-Présidents) ; MM. Alesmyr, Alp, Alric, Antoniou, Bohman (Remplaçant : Gustafson), Bournias, Brown, Corterier, Cosgrave, Czernetz, De Grauw, Dequae, Duynstee, Feyzioglu (Remplaçant : Kirca), Lord Gladwyn (Remplaçant : Viscount Norwich), MM. Haecklerup, Kristjansson, Mintoff, Peteraen, de Préaumont, Rapelli, Rohner, Rüger, Rutschke, Schaus Eugene, Valmarana, Vedovato, Wach (Remplaçant : Tinaud), Weber.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont soulignés.

Secrétaire de la Commission : M. Christensen.

./.

3. Notant avec appréhension que la part, dans le total de l'aide publique des dons et des contributions assimilables à des dons tend à plafonner alors que la moyenne des taux d'intérêt afférents aux prêts publics tend à s'élever bien qu'il apparaisse que l'on assouplit de plus en plus les politiques de crédit ;

4. Appelant l'attention sur les contraintes sévères que le service de la dette extérieure impose à la balance des paiements, aux programmes d'importations et en définitive aux possibilités de développement des pays en voie de développement ;

5. Recommande aux gouvernements membres, par l'entremise du Comité des Ministres :

(i) de poursuivre aussi pleinement que possible la mise en oeuvre de la Recommandation relative aux principes à suivre en matière de conditions et modalités financières, adoptée par le Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. en juillet 1965, et en particulier :

- a) de réduire les taux d'intérêt, de prolonger les délais de grâce et de remboursement et, autant que possible, d'harmoniser les conditions de crédit consenties à chacun des pays emprunteurs en tenant compte du calendrier du service de la dette ;
- b) d'essayer, dans le cadre des consortia et des groupes consultatifs existants et en collaboration avec les organismes internationaux et les pays en voie de développement intéressés, de combiner les dons et les prêts, libéraux ou commerciaux, en fonction des besoins et possibilités d'investissement productif des pays bénéficiaires ;
- c) de réduire les effets défavorables que pourraient avoir les restrictions d'achat dans les cas où il est impossible d'éviter l'aide liée ;

(ii) de favoriser le mouvement des capitaux privés en direction des pays en voie de développement en s'efforçant de hâter l'aboutissement des négociations relatives, dans le cas de l'O.C.D.E., à une Convention sur la protection des biens privés et, dans le cas de la B.I.R.D., à une Agence internationale d'assurances des investissements.

(iii) d'encourager toutes les mesures qui sont de nature à améliorer la balance des paiements des pays en voie de développement entre autre par la stabilisation des prix des matières premières, le système de mesures financières supplémentaires, l'aide au développement de la production et l'accroissement des exportations économiquement indiquées de ces pays.

II. PROJET DE DIRECTIVE
présenté par la Commission économique¹

L'Assemblée,

Considérant les contraintes sévères que le service toujours plus lourd de la dette extérieure qui s'accumule impose à la balance des paiements, aux programmes d'importation et, en définitive, aux possibilités d'expansion des pays en voie de développement, et qui sont exposées dans le rapport présenté par M. Dequae, Rapporteur, au nom de la Commission économique (Doc. 2206),

Invite la Commission économique à suivre l'évolution de ce problème et à faire un nouveau rapport à ce sujet lorsqu'elle estimera que de nouvelles recommandations aux gouvernements membres peuvent être nécessaires.

1. Voir note n° 2, page 1

III. EXPOSE DES MOTIFS par M. Dequae

A. LE PROBLEME

1. Le présent rapport part de l'hypothèse qu'un transfert de ressources des pays développés vers les pays en voie de développement est indispensable pour permettre à ces derniers d'accélérer leur développement économique et d'amorcer la phase de la croissance auto-entretenu. Il ne discutera toutefois pas la question de savoir si le volume actuel de ces transferts devrait être accru de tant ou de tant, mais se bornera à examiner les problèmes très graves posés par l'endettement croissant de ces pays.

Par définition, l'aide sous forme de dons ne crée pas d'endettement, mais de l'avis général, il est impensable que la totalité des transferts revêtent la forme de dons. En fait, la proportion des dons (1) dans le total des versements bilatéraux et multilatéraux du secteur public (c'est-à-dire à l'exclusion des transferts privés) est déjà élevée, représentant à l'heure actuelle plus de 60 %. Il faut donc se garder de croire que les dons continueront automatiquement à s'accroître au même rythme que les autres formes d'assistance. Leur pourcentage dans le mouvement total pourrait décroître et même leur montant absolu. Il convient de souligner qu'une telle évolution aggraverait - toutes autres choses étant égales - les problèmes de l'endettement.

2. L'endettement extérieur qui nous intéresse ici provient des paiements d'intérêt et de principal sur l'aide accordée sous forme d'emprunts et des dividendes sur les capitaux privés étrangers investis. Ces charges ou transferts en retour augmentent d'année en année et provoquent une pression de plus en plus accentuée sur la balance de paiements des pays moins développés. En fait, les transferts nets de fonds publics ou jouissant d'une garantie publique des pays du G.A.D. (Comité de l'Aide au Développement) semblent plafonner depuis 1961, fluctuant entre \$ 5,900 et \$ 6,300 millions. Malgré le fait que plus de la moitié de ces transferts consistaient en dons et n'entraînaient donc pas d'endettement ou de service, les charges annuelles sur la dette publique extérieure de 37 pays moins développés, représentant trois-quart de la population des pays moins développés, ont atteint un montant de \$ 3,300 millions en 1965/66, c'est-à-dire

./.

(1) y compris les ventes de produits de base en échange de monnaies locales (moins les ressources acquises par les pays donateurs au moyen desdites monnaies).

environ la moitié du montant des transferts nets de fonds publics ou jouissant d'une garantie publique en 1965 qui était de \$ 6,300 millions.

	Millions de Dollars		
	<u>1955/56</u>	<u>1963/64</u>	<u>1965/66</u>
Dette publique extérieure	7,000	21,500	28,300
Charges	700	2,700	3,300

(Source : C.A.D., 1966 et UNCTAD)

3. En moyenne, les charges de la dette publique extérieure ont augmenté d'environ 15 % par an entre 1959 et 1966. Ces chiffres ne tiennent pas compte des transferts privés non-garantis ni des charges qui s'y rapportent. Par rapport au total des recettes d'exportation, les paiements relatifs au service de la dette extérieure sont passés de quelque 4 % en 1955/56 à plus de 9 % en 1965/66. Il est très probable que les paiements en devises étrangères imposés par le service de cette dette continueront à augmenter plus ou moins au rythme enregistré ces dernières années, alors que le taux annuel d'accroissement des exportations de biens et de services en provenance des pays en voie de développement peut être situé entre 4 et 5 % (non compris les pays producteurs de pétrole). On peut donc s'attendre à ce que les paiements résultant du service de la dette continuent à absorber une partie croissante des recettes à l'exportation des pays moins développés, avec le résultat que ces pays seront obligés, soit d'importer moins, soit d'emprunter plus, soit de faire les deux.

Pays producteurs primaires moins développés

Eléments principaux de la balance des
paiements 1961 - 1964

(millions de dollars U.S.)

	Paiements relatifs aux biens, aux services et aux transferts privés	Capitaux et aide fournis au Gouvernement central	Capitaux privés à long terme	Capitaux à court terme et solde des erreurs ou omissions	<u>TOTAL</u>
1961	- 5.203	3.516	1.364	- 393	- 716
1962	- 4.655	3.642	1.046	- 672	- 639
1963	- 3.813	3.914	1.051	- 434	718
1964	- 3.933	3.754	1.595	- 936	480
1965	- 3.811	4.004	1.476	- 258	1.411

Source : Rapports annuels F.M.I.
pour 1963 et 1966

4. La balance commerciale des pays producteurs primaires moins développés est légèrement excédentaire même si plusieurs de ces pays ont encore une balance commerciale négative. Mais, en passant à la balance des paiements courants, c'est-à-dire en ajoutant le solde des paiements relatifs aux services et aux transferts courants privés, la balance des paiements enregistre un solde négatif considérable et un grand nombre des pays sous-développés connaissent en fait un déficit chronique dans leurs transactions internationales.

5. C'est cette situation déficitaire de la balance des paiements courants qui est à la base de la nécessité absolue de transferts de capitaux vers ces pays. Grâce à ces transferts publics et privés, la balance globale des paiements des pays moins développés a été tenue, entre 1961 et 1964, à peu près en équilibre une année sur l'autre. Et en 1965, elle a même enregistré un excédent assez important, grâce en partie à une conjoncture plus favorable sur certains marchés d'exportation, intéressant ces pays. Sans ces transferts, la régression ou l'effondrement deviendrait inévitable.

6. Il convient, bien entendu, de considérer aussi la charge que représente le service de la dette par rapport au Produit national brut et à son développement, ainsi que par rapport à la part de ce produit afférente aux transactions extérieures. Cette comparaison devrait, en particulier, permettre de déterminer si la contribution nette du capital étranger à la croissance économique (recettes extérieures, épargne, revenus) est plus importante que l'accroissement du service de la dette. Une analyse de ce genre devrait évidemment porter sur une période assez longue, mais on ne semble malheureusement pas disposer à l'heure actuelle de données globales concluantes pour l'ensemble des pays en voie de développement. En fait, il est peut-être difficile de tirer des conclusions générales valables étant donné les facteurs souvent fort divergents qui déterminent la situation de chacun de ces pays. Il faut, toutefois, signaler qu'entre 1957/58 et 1963/64, le taux de croissance annuel du produit national brut des pays moins développés s'est élevé à 4,5 %, c'est-à-dire à moins d'un tiers du taux d'augmentation de la dette extérieure ou des paiements dus au service de la dette.

B. CAUSES ET REMÈDES

7. Rappelons que l'endettement n'est pas en soi une chose mauvaise, puisque dans la mesure où un transfert a pour résultat la création de nouvelles ressources qui, en valeur, dépassent les charges d'intérêt, il y a un gain net pour le pays moins développé.

8. L'étude du problème de l'endettement des pays moins développés révèle, toutefois, un certain nombre de particularités, dont les quatre points suivants paraissent être essentiels. C'est tout d'abord la grande part d'investissements affectés à l'amélioration de l'infrastructure et à l'éducation, lesquels ne sont pas directement ni immédiatement productifs mais qui sont indispensables pour réaliser la croissance auto-entretenue et pour obtenir par la suite des résultats économiques plus dynamiques. Il s'agit en second lieu des pertes et des investissements mal dirigés qui sont, dans une certaine mesure, inévitables dans les circonstances politiques actuelles et dans l'état des connaissances techniques, mais que l'on doit pouvoir réduire par une efficience administrative et économique plus grande, par une planification rationnelle, etc. Les pays en voie de développement ne sont d'ailleurs pas les seuls coupables à cet égard. Troisièmement, les gains productifs risquent, dans bien des cas, d'être absorbés par les besoins intérieurs, en ne laissant que des ressources insuffisantes pour permettre

aux exportations de financer les importations indispensables et d'assurer le service de la dette. Quatrièmement, et cette constatation rejoint ce qui a été dit précédemment, l'assistance a, dans bien des cas, été sollicitée et accordée sans que l'on se préoccupe des problèmes qu'allait poser le service de la dette, c'est-à-dire sans que l'on accorde une attention suffisante au rapport entre l'efficacité des investissements d'une part, et les conditions des prêts, les périodes de grâce et les rythmes d'amortissement, etc. d'autre part.

9. En pure logique (car l'augmentation de l'endettement ne pourrait qu'augmenter la nécessité inéluctable d'augmenter les transferts) il importe de trouver les moyens de réaliser les transferts de capitaux de telle façon qu'ils entraînent dans un avenir plus ou moins long, le moins possible de transferts négatifs de la part des pays sous-développés.

10. D'autre part, les pays sous-développés doivent être conscients de la limite qui s'impose pour eux aussi en matière d'emprunts ou d'investissements étrangers. Une mauvaise gestion mise à part, il est inévitable que certains investissements d'infrastructure qui ne sont rentables qu'à longue échéance et d'une façon très indirecte grèvent le gain net résultant des investissements productifs. Il faut que les moyens apportés par le transfert de capitaux soient utilisés avec un rendement maximum dans le délai le plus réduit. Il faut qu'il en résulte une augmentation appréciable et rapide de la croissance économique.

11. De leur côté, les pays développés doivent réaliser un effort maximum de transferts à fonds perdus dans les secteurs sociaux ou dans les secteurs où le rendement économique ne peut se faire sentir qu'à long terme. Ils doivent, d'autre part, établir un planning adéquat des échéances afin d'éviter qu'un échéancier mal réparti ne crée une crise de la balance des paiements. Dans les autres secteurs, les modalités des emprunts doivent être adaptées à la rentabilité propre aux investissements quant à leur terme, leurs intérêts et les délais de grâce en matière d'amortissement. Une certaine fraction devra forcément être réalisée à des conditions inférieures aux conditions commerciales normales (soft loans).

12. Tout en maintenant le principe de la liberté des transferts, il est souhaitable que les bénéfices des investissements soient en grande partie réinvestis sur place, ce qui permet d'éviter des transferts vers le pays industrialisé d'origine, tout en contribuant à la croissance économique des pays sous-développés.

13. On ne peut perdre de vue certaines autres circonstances qui aggravent le problème de balance de paiements. Ainsi, il faut rappeler que les pays moins développés connaissent de temps en temps des crises de la balance de paiements en raison des fluctuations soudaines de leurs recettes d'exportations, notamment par suite de la baisse de certains cours de matières premières sensibles. La stabilisation des cours des matières premières est de première importance pour les pays sous-développés.

14. Est venu s'ajouter un problème structurel bien plus inquiétant. Les pays moins développés étaient encore exportateurs-nets de produits alimentaires en 1960 avec un excédent de \$ 2,4 milliards. Mais la situation s'est renversée. La balance commerciale des transactions alimentaires est déjà déficitaire de \$ 3 milliards en 1964. Certaines projections prévoient que cette évolution structurelle s'accroîtra de telle façon que le déficit commercial total pourra monter à \$ 10 milliards en 1970.

15. L'effet cumulatif sur la balance des paiements

- i) résultant des transferts financiers en retour, suite à l'aide financière ;
- ii) résultant de baisses accidentelles des exportations et des prix de certaines matières sensibles ;
- iii) résultant de l'évolution structurelle du commerce des produits agricoles

risque de créer une situation extrêmement dangereuse qui doit certes retenir l'attention des Gouvernements.

C. EVOLUTION ET CONDITIONS DE L'ASSISTANCE AU DEV. ECONOMIQUE

1. Evolution de l'assistance au développement

16. On peut voir d'après le tableau que les dons bilatéraux s'accroissaient jusqu'en 1961/62, puis que le total se maintenait à quelque 4 milliards de dollars par an pour retomber à 3,8 milliards en 1964 et 1965. De 1956 à 1965, les dons des gouvernements avaient donc augmenté d'environ 50 %. Au cours de la même période, les prêts officiels bilatéraux avaient quadruplé, passant de 0,5 milliard de dollars en 1956 à 2,0 milliards en 1965. Les cotisations multilatérales avaient d'abord augmenté, passant du montant relativement faible de 200 millions de dollars en 1956 à 800 millions en 1961, mais sont ensuite retombées à la moitié de ce chiffre depuis 1963. Peut-être convient-il de rappeler qu'au cours des dernières années, environ 60 % de l'ensemble des versements du secteur public provenaient des Etats-Unis d'Amérique.

Evolution de l'aide financière depuis 1956
(millions de dollars)

	Aide publique				Capitaux privés	TOTAL
	Dons bilaté- raux	Emprunts bilaté- raux	Octisa- tions multila- térales	Total mouv. cap. publics		
1956	2,600	500	200	3,300	2,500	5,800
1957	3,000	400	400	3,800	3,400	7,200
1958	3,200	800	400	4,300	2,600	6,900
1959	3,100	900	300	4,300	2,300	6,500
1960	3,600	600	700	4,900	2,500	7,400
1961	3,900	1,300	800	6,000	3,100	9,100
1962	4,000	1,400	600	6,000	2,300	8,300
1963	4,000	1,700	400	6,100	2,400	8,500
1964	3,800	1,700	400	5,900	3,100	9,000
1965	3,800	2,000	400	6,200	4,000	10,200

(Source : C.A.D.)

17. Les mouvements de capitaux privés présentent, eux, des variations considérables d'une année à l'autre, les chiffres les plus élevés ayant été enregistrés en 1957 (3,4 milliards) et 1965 (4,0 milliards) et le plus faible en 1963 (1,9 milliard). En 1964, 400 millions de dollars, soit quelque 15 % des mouvements de capitaux privés, étaient constitués par des crédits d'exportation garantis (de plus de cinq ans) et 1,6 milliard de dollars, soit quelque 60 %, par les investissements directs, y compris les gains réinvestis. 55 % environ des mouvements de capitaux privés provenaient des Etats-Unis.

./.

18. La part des différentes catégories d'assistance dans le mouvement total était en 1965 la suivante : 37 % pour les dons bilatéraux du secteur public ; 20 % pour les emprunts publics bilatéraux ; près de 4 % pour les transactions multilatérales ; 39 % pour les mouvements de capitaux privés.

19. L'aide financière publique et sous garantie publique se réalise actuellement pour la fraction la plus importante bilatéralement. L'aide privée se fait presque exclusivement de pays à pays. L'aide est et restera donc certainement longtemps encore en grande partie bilatérale. Il convient par ailleurs, d'observer que cette aide bilatérale est très diversifiée : dons publics, dons par des organisations privées (humanitaires, culturelles, et religieuses), emprunts publics et crédits du secteur privé soit à taux des intérêts réduits par des subventions publiques, soit garantis par l'Etat, soit purement commerciaux. L'augmentation la plus rapide se trouvant dans le secteur des emprunts bilatéraux et des investissements privés, les charges sont susceptibles d'augmenter rapidement.

20. L'aide multilatérale devra simultanément se développer au fur et à mesure que l'esprit de solidarité internationale et mondiale s'affirme. En fait, l'assistance dont les pays en voie de développement ont effectivement bénéficié de la part des institutions multilatérales pour le développement, y compris la Banque Mondiale, n'a cessé de s'accroître puisqu'elle est passée de 250 millions de dollars en 1961 à quelque 800 millions de dollars en 1964.

2. Les conditions de l'aide au développement

21. Comme on l'a vu plus haut, les prêts bilatéraux du secteur public se sont accrus ces dernières années plus rapidement que les dons des gouvernements, lesquels tendent depuis quelque temps à plafonner. Parallèlement, il y a eu entre 1961 et 1964 une amélioration des conditions auxquelles les prêts ont été consentis. D'une façon générale, on a abaissé les taux d'intérêt et étendu les délais de remboursement. En 1965, par contre, cette tendance a été arrêtée en raison d'un durcissement des conditions appliquées aux Etats-Unis.

Engagements bilatéraux des économies de marché industriel
répartis selon les conditions, 1961-1964

Catégories et conditions	1961	1962	1963	1964
Total des engagements (milliards de dollars)	7,2	7,4	6,6	8,0
Pourcentage des dons sur ce total	60	61	55	54
Engagements des prêts (milliards de dollars)	2,9	2,9	3,0	3,7
<u>Taux d'intérêt</u>				
Pourcentage du total				
à moins de 1 %	15 18	36 39	36 41	3 53
de 1 % à moins de 3 %	3	3	5	50
de 3 % à moins de 5 %	10 62	16 42	19 48	20 39
de 5 % à moins de 6 %	52	26	29	19
de 6 % et au-dessus	19	18	11	7
<u>Délais de remboursement</u>				
Pourcentage du total				
de 1 à 5 ans	12	9	-	3
de plus de 5 ans à 10 ans	18	11	13	11
de plus de 10 ans à moins de 20 ans	36	23	35	23
de 20 ans à moins de 40 ans	34	26	18	15
de 40 ans et au-dessus		32	34	48

Source : Centre de la Planification, des Projections et des Politiques de développement du Secrétariat des Nations Unies, d'après l'ouvrage de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques intitulé : "Moyens financiers mis à la disposition des pays en voie de développement 1956-1963" (Paris 1964) et l'étude "Efforts et politiques d'aide au développement" publiée en 1965 par le Président du Comité de l'Aide au Développement.

22. Le tableau ci-dessus montre que la part des engagements de prêts (à ne pas confondre avec les versements) consentis à moins de 3 % est passée de moins d'un cinquième en 1961 à plus de moitié en 1964. Au cours de la même période, le pourcentage des prêts consentis à 5 % ou au-dessus est tombé de plus de 70 % à 26 %. Dans la catégorie intermédiaire (de 3 % à moins de 5 %), le pourcentage des prêts a doublé, passant de 10 % en 1961 à 20 % en 1964. Le recul brutal, enregistré entre 1963 et 1964, des prêts consentis à moins de 1 % est dû à la décision des Etats-Unis, dont les engagements de prêts correspondaient auparavant pour plus des deux tiers à des taux d'intérêt inférieurs à 1 %, d'élever le taux minimum d'intérêt frappant les prêts bilatéraux à 2 % à partir de janvier 1964 et à 2,5 % à partir d'octobre 1964 (exception faite de tout délai de grâce qui pourrait être accordé à l'emprunteur et au cours duquel un minimum de 1 % était imposé).

23. Entre 1961 et 1964, la part des engagements de prêts assortis de délais de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans a effectivement diminué de moitié, passant de 30 % à 14 %, alors que ceux dont les délais de remboursement étaient de 20 ans ou plus, qui ne représentaient que le tiers environ en 1961, ont constitué près des deux tiers en 1964.

24. Le Comité de l'aide au développement n'a pas manqué de noter ces améliorations intervenues dans les conditions des prêts publics au développement. Toutefois, en juillet 1965, le même C.A.D. reconnaissait que, du fait de la divergence constante des conditions appliquées, il devenait plus difficile aux prêteurs les plus libéraux de préserver les résultats acquis.

25. Dans une recommandation de juillet 1965, il est demandé que les pays membres qui ne fournissent pas déjà au moins 70 % de leur aide sous forme de dons fassent un effort pour que 82 % de l'aide soit assortie de délais de remboursement de 25 ans, de taux d'intérêt ne dépassant pas 3 % et de délais de franchise de 7 ans. Elle invite les membres du C.A.D. à tenir compte, lorsqu'ils fixent les conditions de l'aide pour chaque cas spécifique, des circonstances propres à chaque pays ou groupe de pays. Le C.A.D. examine actuellement s'il n'est pas possible de déceler à l'avance les difficultés susceptibles de survenir dans le service de la dette d'un pays, afin de pouvoir adapter les modalités de l'aide future et d'éviter ainsi les difficultés. Le Comité d'aide au développement groupe actuellement 16 pays industrialisés dont l'aide financière représente plus de 90 % de l'aide mondiale.

26. Un problème particulier résulte, en matière d'aide bilatérale, de la pratique des emprunts liés (tied loans). Cependant, leur efficacité pour les pays sous-développés peut être maintenue si l'emploi de ces fonds peut être orienté vers des investissements prioritaires et des importations économiquement justifiées.

27. Le C.A.D. s'est également penché sur le problème de l'aide liée par exemple dans le cas de l'assistance fournie en nature ou sous la forme de crédits à l'exportation. Tout en reconnaissant que des difficultés de balance de paiements peuvent parfois justifier que le pays donateur recoure à ces procédés, le C.A.D. a recommandé de réduire progressivement la portée des clauses restrictives appliquées dans ce domaine, ainsi que les effets négatifs que peuvent produire, à la longue, les restrictions concernant les achats. Il a recommandé notamment à ses membres d'envisager l'application de mesures tendant à obtenir que les achats effectués au titre de l'aide liée le soient aux conditions les plus avantageuses possible, de consentir des dérogations afin de réduire dans des cas particuliers les effets nocifs des restrictions sur le pays bénéficiaire, enfin d'autoriser des sous-traités dans des pays tiers ainsi que des achats dans d'autres pays en voie de développement.

28. En 1965, les transferts du secteur privé ont augmenté. Il conviendra de recueillir des statistiques plus étendues concernant les mouvements internationaux de capitaux privés et l'incidence qu'ils peuvent avoir sur l'économie des pays sous-développés. Le C.A.D. a décidé de le faire et a créé, à cet effet, un groupe spécial d'experts. En outre, un échange d'information a été organisé au sujet de l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics pour stimuler les mouvements de capitaux privés.

29. Un projet de garantie multilatérale des investissements privés élaboré par l'O.C.D.E. a été transmis au B.I.R.D. D'autre part, le Conseil de l'O.C.D.E. n'a pas encore pris de décision définitive concernant le projet de convention pour la protection des biens étrangers. Ces deux éléments pourraient stimuler grandement les investissements privés.

30. La diversification de l'aide multilatérale est très grande. Non seulement on y retrouve les mêmes modalités que pour l'aide bilatérale, mais les organismes qui dispensent cette aide sont nombreux. L'ensemble du problème a été repris actuellement dans le programme de l'UNCTAD. On en est au stade de l'étude. Un grand nombre de propositions ont déjà été avancées :

- le plan "Horowitz"
- le plan "Stamps"
- le plan d'un groupe d'experts de l'UNCTAD
- le plan anglo-suédois.

31. Sur le plan mondial les organisations suivantes sont actives :

- UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- P.A.M. - Programme alimentaire mondial
- B.I.R.D. - Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- I.D.A. - Association internationale de développement.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (P.U.S.E.) contribue, rappelons-le, à assurer aux mères et aux enfants une assistance sanitaire permanente. Il aide également les pays à mettre sur pied des programmes qui visent à répondre aux besoins de leurs enfants et qui, dans toute la mesure du possible, fassent partie intégrante de leurs programmes généraux de développement économique et social. Les ressources annuelles de l'UNICEF sont inférieures à 40 millions de dollars (32,1 millions de dollars en 1963).

Le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.) a été lancé conjointement par les Nations Unies et la P.A.O. en vue de mobiliser des approvisionnements alimentaires destinés à servir soit de capital pour des projets de développement sélectifs, soit de secours d'urgence. L'objectif final est de supprimer les causes qui rendent nécessaire la fourniture d'une aide alimentaire. Le chiffre que doivent atteindre les ressources du Programme pendant la période triennale 1966-68 a été fixé à 275 millions de dollars.

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.) accorde à ses membres (qui doivent faire partie du Fonds Monétaire International), des prêts essentiellement destinés à jeter les bases de leur croissance économique. Plus des deux tiers des prêts consentis par la Banque ont été consacrés au développement des ressources en énergie électrique et des transports. Au 31 mars 1964, la Banque avait accordé 376 millions de dollars, dont 1.700 millions de dollars en Europe. Les souscriptions s'élevaient à 21.130 millions de dollars.

./.

L'Association Internationale de Développement (A.I.D.), à laquelle peuvent adhérer les membres de la Banque, cherche à favoriser le développement économique en allouant des moyens de financement à des conditions plus libérales et qui pèsent moins lourdement sur la balance des paiements des pays bénéficiaires que les prêts classiques. En avril 1964, l'A.I.D. avait accordé 50 crédits d'un montant équivalant à 604,3 millions de dollars. Les souscriptions s'élevaient à un total de 1.002 millions de dollars. Etant donné le caractère de l'aide fournie par cet organisme, il est important que les souscriptions soient renouvelées et augmentées.

32. D'aucuns seront enclins d'insérer dans la liste des organismes au plan mondial le Fonds Monétaire International (F.M.I.). Le Fonds n'est pas un organisme d'aide financière mais l'organe de discipline et d'ordre monétaire. C'est dans le cadre de cette fonction qu'elle s'efforce d'éviter les accidents monétaires et d'aider à redresser des déficits temporaires de la balance des paiements. Le F.M.I. a récemment institué des procédures qui visent à aider les pays sous-développés qui se trouvent face à une crise occasionnée par une chute temporaire des exportations ou des prix des matières premières sensibles.

33. Sur le plan régional, il convient de citer la Banque Inter-américaine de Développement et le Fonds de développement pour les pays et territoires d'Outre-mer de la C.E.E.

* La Banque Inter-américaine de Développement (B.I.D.) vise, en accordant ou en garantissant des prêts et en fournissant une assistance technique, à contribuer à l'accélération du processus de développement économique des Etats membres considérés tant individuellement que collectivement. Le capital social ordinaire de la Banque s'élevait en janvier 1964 à 2.150 millions de dollars.

Le Fonds de développement de la C.E.E. a pour objet de favoriser le développement économique et social des pays et territoires associés de la C.E.E. Pendant les cinq années du deuxième Accord d'association, 730 millions de dollars seront affectés à l'aide au développement de l'économie des pays africains des pays africains et malgache associés.

34. Afin de coordonner l'aide reçue par un pays de diverses sources, un certain nombre de Consortia et de groupes consultatifs ont été créés. Depuis 1958, le Consortium de l'Inde réunit, sous la présidence de la Banque mondiale, la plupart des pays industriels importants : l'Autriche, la Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Compte tenu d'un apport de quelque 200 à 250 millions de dollars de l'I.D.A., l'aide consentie par les membres de ce Consortium a dépassé le milliard de dollars par an. Le Consortium

du Pakistan, créée en 1960, est conçue de la même façon et comprend pratiquement les mêmes pays. L'aide annuelle se monte à quelque 400 millions de dollars.

Rappelons que depuis 1962 des dispositions analogues ont été prises par l'O.C.D.E. pour la Turquie et la Grèce.

35. Les groupes consultatifs sont identiques aux Consortia, si ce n'est que les membres ne sont pas tenus de s'engager à fournir les devises dont on estime que le pays a besoin. Sous les auspices de la Banque Mondiale de tels groupes ont été organisés pour la Colombie, le Nigeria, le Soudan et la Tunisie, pour ne mentionner que les plus récents.

36. Ce bref aperçu permet de constater que les moyens employés sont extrêmement variés. C'est une gamme de méthodes et d'organismes qui s'adaptent à l'extrême variété des situations et des problèmes, et cette variété des moyens employés reflète un souci permanent et justifié de ne pas se départir d'une discipline en matière de finances internationales et de stimuler des efforts accrus de la part des pays sous-développés. On ne peut sous aucun prétexte, et dans l'intérêt même de ces pays, saper les fondements mêmes du crédit international.

D. SITUATION PARTICULIERE DES GRANDES REGIONS SOUS-DEVELOPPEES

37. La croissance économique des pays moins développés, tout en étant importante, reste insuffisante et malheureusement a tendance à diminuer comme le montrent les chiffres suivants de l'UNCTAD sur le taux annuel d'accroissement du produit intérieur brut :

1950 - 1955	4,9 %
1955 - 1960	4,5 %
1960 - 1964	4,0 %

L'UNCTAD estime que le minimum devrait être de 5 % pour que les pays moins développés puissent atteindre à long terme un développement suffisant.

38. Calculée par habitant, la croissance économique se trouve fortement réduite en raison de l'évolution démographique:

1950 - 1955	2,8 %
1956 - 1960	2,1 %
1960 - 1964	1,5 %

39. En outre, la croissance de la production agricole reste en-dessous de la croissance générale et en-dessous de celle de l'Europe:

	<u>Afrique</u>	<u>Amérique Latine</u>	<u>Extrême Orient</u>
1955 - 1960	1,9	3,9	2,8
1960 - 1964	2,4	1,0	2,3

40. Face à cette évolution peu satisfaisante, il faut constater que le niveau des réserves d'or et de devises ne permet pas en général de pouvoir affronter un déficit important et structurel de la balance des paiements.

Régions sous-développées :

Réserves totales de liquidités

1956, 1960, 1964

(en millions de dollars US)

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1964</u>
Régions sous-développées			
Total	11.115	9.725	9.890
Amérique Latine	3.765	2.920	2.925
Moyen-Orient	1.380	1.410	2.265
Asie	3.790	3.395	3.295
Afrique	2.010	1.865	1.260

Pays sous-développés sélectionnés - 1964

Vénézuéla	831	Malaisie	894	Libye	172
Chili	89	Thaïlande	660	Ghana	128
Colombie	124	Formose	297	Egypte	223
Argentine	153	Pakistan	244		
Brésil	368	Inde	498		
		Corée/Sud	136		
		Philippines	123		
		Ceylan	51		

Source : F.M.I. Statistiques financières internationales

41. L'Asie du Sud et le Moyen-Orient connaissent la hausse annuelle la plus grande de l'endettement surtout sous l'influence de l'Inde (28 %). Vient ensuite l'Asie de l'Est (+17 %). L'Amérique latine (+12 %), l'Afrique et l'Europe du Sud (11 %) connaissent une croissance plus modérée de la dette extérieure.

42. Voici l'évolution de la dette dans certains pays en voie de développement des différentes régions :

(en milliards de dollars US - estimations entre parenthèses)

	1955	1963	1964	1965
Inde	0,4	3,8	4,7	5,2
Brésil	1,4	2,3	2,8	3,0
Argentine	(0,4)	2,1	1,9	1,9
Mexique	0,5	1,6	2,0	2,1
Rép. Arabe Unie	(0,2)	(1,3)	-	-
Pakistan	0,1	1,2	1,8	2,1
Turquie	(0,2)	1,0	1,2	1,2
Yougoslavie	0,3	1,1	1,3	1,2
Israël	(0,4)	0,9	0,9	0,9
Chili	0,4	0,9	1,0	1,1
Colombie	0,3	0,8	0,9	1,0
Total (excepté RAU)	4,4	15,7	18,5	19,7

Source : BIRD, Rapport annuel
1964-65 et 1965-66

() estimations

43. Finalement, la croissance de la charge d'intérêt et d'amortissement des principales régions est illustrée par le tableau suivant :

	<u>Charge d'intérêt et d'amortissement</u>					
	<u>1957</u>			<u>1963</u>		
	<u>Charge d'intérêt</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>	<u>Charge d'intérêt</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amérique Lat.	111,4	463,7	575,1	315,0	1.039,9	1.354,9
Afrique du Sud et Moyen-Orient	28,3	133,5	161,8	145,2	332,0	477,2
Asie de l'Est	8,2	18,8	27,0	32,9	79,7	112,6
Afrique	31,9	12,3	44,2	76,9	66,1	143,0
Europe du Sud	10,3	39,6	49,9	61,4	259,3	320,7
	190,1	667,9	858,0	631,4	1.777,0	2.408,4

Source : AVRAMOVIC : Economic Growth & External Debt

E. CONCLUSIONS

44. Devant l'évolution rapide de l'endettement et des charges s'y rapportant, on est amené à se poser la question de savoir si et jusqu'à quelle date les pays en voie de développement pourront honorer les obligations résultant de leur dette extérieure sans perpétuellement augmenter celle-ci pour faire face aux échéances.

45. A long terme, la réponse dépendra des possibilités d'augmenter l'épargne dans ces pays. La croissance de l'épargne dépend, cependant, à son tour, en grande partie de l'augmentation du revenu national par tête d'habitant et nous avons vu que si cette évolution est positive, elle est aussi lente.

46. Plus immédiat et plus inquiétant est le problème des devises. En général, la balance des paiements des pays en voie de développement s'est détériorée sous la poussée du besoin accru de biens d'investissements et de produits alimentaires ainsi que par la charge financière accrue de la dette extérieure.

47. Il semble donc indispensable de mieux adapter les modalités de l'aide à la situation particulière de chacun des pays en voie de développement. Une coordination plus étroite entre les pays donateurs et des consultations nombreuses avec les pays bénéficiaires devraient permettre, en cas de besoin, de faire une plus grande place aux dons ou de combiner avec plus de bonheur les dons, les prêts à intérêt modéré, et les prêts assortis de conditions plus sévères. Dans certains cas, afin d'éviter une crise sérieuse de la balance des paiements, ce genre de coordination et de consultations ouvrirait la voie à une révision utile de la dette, voire à l'octroi de moratoires qui pourraient en fait se révéler de plus en plus nécessaires, ou encore à la création de consortia. En même temps, il faudrait inviter instamment les pays en voie de développement à améliorer leurs rouages administratifs et autres, afin de tirer un meilleur parti des capitaux étrangers et d'accroître leurs exportations. En échange, les pays développés devraient, bien entendu, montrer plus d'empressement à leur faciliter l'accès de leurs marchés.

48. Il est possible que toutes ces mesures ne donnent pas de résultats spectaculaires dans l'immédiat. Il demeure nécessaire d'accroître l'aide globale en s'efforçant constamment d'augmenter son efficacité, à la fois en améliorant la planification nationale du développement et en organisant la coopération régionale des pays en voie de développement. Cette assistance ne peut toutefois se concevoir que comme une aide apportée à l'effort des pays en voie de développement eux-mêmes. Ce n'est que par une action et une politique appropriées de leur part que leur épargne intérieure pourra être mise en état de satisfaire une part croissante des demandes d'investissement et qu'ils pourront aborder l'étape de la croissance économique auto-entretenu.

49. L'augmentation rapide de l'endettement et des charges pose et posera dans les années qui viennent, en premier lieu le problème de la balance des paiements pour les pays en voie de développement. Pour éviter l'effondrement, un effort maximum doit être fait :

- pour augmenter l'aide financière,
- pour adapter les conditions de cette aide de façon à rendre supportables les charges d'intérêts et d'amortissements,
- pour réaliser les investissements les plus adéquats et à rendement économique rapide.

50. D'autre part, le besoin de préparation des études, de coordination est manifeste vu l'étendue des besoins et la multitude des techniques d'aide financière. Cette tâche a été entamée par la C.A.D. et la BIRD. Elle doit être continuée et développée. Les situations par région ou par pays sont d'ailleurs si différentes que chaque pays doit être étudié d'une façon approfondie.

51. Tout ce qui contribue à améliorer la balance commerciale et la balance des paiements doit être encouragé, autant le développement de la production intérieure diminuant les besoins d'importation, (surtout en matière de production agricole) que le développement des exportations.

